

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 FÉVRIER 2013
TABLE DES MATIÈRES**

1.	OUVERTURE	625
2.	ORDRE DU JOUR	625
2.1	2013 02 016 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2013.	626
3.	PROCÈS-VERBAUX (LA LECTURE SERA FAITE À LA DEMANDE D'UN MEMBRE DU CONSEIL SEULEMENT)	627
3.1	2013 02 017 LECTURE, SI DEMANDÉE, ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2013.....	627
4.	SUIVI DES AFFAIRES DÉCOULANT DU POINT 3	627
4.1	QUESTIONS ET SUIVI, S'IL Y A LIEU, RELATIVEMENT AU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE ORDINAIRE.....	627
5.	VISITE ET PÉRIODE DE QUESTIONS	627
5.1	PRÉSENCES ET PÉRIODE DE QUESTIONS.....	627
6.	RAPPORTS	628
6.1	RAPPORT DU MAIRE	628
6.2	RAPPORT DES COMITÉS	628
6.3	RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	628
7.	ADMINISTRATION	628
7.1	2013 02 018 RENOUVELLEMENT CONTRAT DE TRAVAIL – INSPECTEUR ... MUNICIPAL.....	628
7.2	2013 02 019 OUVERTURE ET AFFICHAGE DU POSTE DE SECRÉTAIRE	628
8.	URBANISME.....	628
8.1	2013 02 020 RECOMMANDATIONS DU CCU À TITRE DE PRÉSIDENT ET DE VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ.....	629
8.2	2013 02 021 NOMINATION DE LA PERSONNE DÉSIGNÉE EN VERTU DE L'ARTICLE 35 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES	629
8.3	2013 02 022 MAINTIEN POUR 2013 DE LA POLITIQUE D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ	630
8.4	2013 02 023 RÉOLUTION AFIN D'ABROGER LA RÉOLUTION 2010 12 266 « RÉSILIATION DE LA CONVENTION AVEC L'AMÉNAGEMENT FORESTIER ET AGRICOLE DES SOMMETS » PLAN.....	630
9.	VOIRIE MUNICIPALE	631
9.1	RAPPORT DES TRAVAUX FAIT PAR L'INSPECTEUR MUNICIPAL DU 30 DÉCEMBRE 2012 AU 26 JANVIER 2013	631
9.2	2013-02-024 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION 2013 POUR L'ABAT-POUSSIÈRE 35%.....	631
9.3	2013-02-025 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION 2013 POUR LES TRAVAUX DE NIVELEUSE	631
9.4	2013 02 026 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION 2013 – RECHARGEMENT DE GRAVIER.....	631
9.4A	2013 02 027 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION 2013 – TRANSPORT MATÉRIAUX GRANULAIRES.....	632
9.5	2013 02 028 ENTENTE – LOCATION GARAGE MUNICIPAL	632
10.	ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU	633
10.1	2013-02-029 ACCEPTATION DU PLAN D'ACTION SAINTE-EDWIDGE VISANT LA... RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES 2012-2017.....	633

10.2	2013 02 030 SOGHU – RENOUELEMENT DES POINTS DE DÉPÔTS POUR LES_HUILES USAGÉES (GARAGE MUNICIPAL).....	633
11.	SÉCURITÉ.....	633
11.1	2013 02 031 LEVÉE DE FONDS ANNUELLE – ÉCHEC AU CRIME : REPAS.....	633
	“SAUCISSES ET BIÈRES” – 85\$/ PERSONNE.....	633
11.2	2013 02 032 ACHAT D'UN BOITIER POUR LE DÉFIBRILLATEUR – COÛT : 210,68\$	633
12.	LOISIRS ET CULTURE.....	634
12.1	DÉFI SANTÉ DES ÉLUS DU 4 AU 23 MARS 2013	634
12.2	2013 02 033 INODE ESTRIE – ALLIANCE	634
12.3	CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE – PROGRAMME DE FORMATION....	634
12.4	2013 02 034 BAIL DE LOCATION – CENTRE COMMUNAUTAIRE	634
13.	CORRESPONDANCE	634
13.1	DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE REÇUE EN JANVIER 2013.....	634
13.2	2013 02 035 ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE	634
14.	TRÉSORERIE.....	635
14.1	2013 02 036 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 4 FÉVRIER 2013.....	635
14.2	CONCILIATION BANCAIRE AU 31 DÉCEMBRE 2012.....	635
14.3	LISTE DES COMPTES À RECEVOIR AU 31 JANVIER 2013.....	635
14.4	DÉLÉGATION AU 31 JANVIER 2013	635
14.5	LISTE DES DÉBOURSÉS AU 31 JANVIER 2013.....	635
14.6	RAPPORT DES LOYERS À RECEVOIR AU 31 JANVIER 2013.....	635
15.	DIVERS	635
15.1	CHAMBRE DE COMMERCE – SOUPER DU MAIRE 2013 –	635
	52\$/PERSONNE	635
15.2	2013 02 037 EXPO VALLÉE DE LA COATICOOK – COMMANDITES ET INVITATION À LA SOIRÉE VINS ET FROMAGES 2013	635
15.3	2013 02 038 COGESAF – INVITATION AU 10 ^E ANNIVERSAIRE – 22 MARS.....	636
15.4	GOUVERNANCE COATICOOK – FORMATION 5 FÉVRIER.....	636
16.	VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS	636
17.	2013 02 039 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE	636

Province de Québec

Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue à l'hôtel de ville, 1439 chemin Favreau, le 4 février 2013, à 20 h 00, présidée par le maire, monsieur Bernard Marion, et à laquelle assistaient les conseillers

Madame Sandra Raymond (absente)	Monsieur Yvon Desrosiers (arrivé à 20h20)
Monsieur Jean-Yves Masson	Monsieur Jean-Pierre Bessette
Monsieur Martial Tétreault	Monsieur Réjean Thérout

Et le directeur général, monsieur Réjean Fauteux.

Monsieur le maire Bernard Marion.

Il est ordonné par résolution du conseil comme suit :

1. Ouverture
2. Ordre du jour

2.1 2013 02 016 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 février 2013.

- 1. Ouverture**
 - 1.1 Prière.
 - 1.2 Mot de bienvenue du maire
 - 1.3 Présence des membres du conseil
- 2. Ordre du jour**
 - 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 février 2013.
- 3. Procès-verbaux (la lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)**
 - 3.1 Lecture, si demandée, et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2013.
- 4. Suivi des affaires découlant du point 3**
 - 4.1 Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière séance ordinaire
- 5. Visite et période de questions**
 - 5.1 Présences et période de questions
- 6. Rapports**
 - 6.1 Rapport du maire
 - 6.2 Rapport des comités
 - 6.3 Rapport du directeur général
- 7. Administration**
 - 7.1 Renouvellement contrat de travail – inspecteur municipal
 - 7.2 Résolution d'ouverture et affichage du poste de secrétaire
- 8. Urbanisme**
 - 8.1 Recommandation du CCU à titre de président et de vice-président du comité
 - 8.2 Nomination de la personne désignée en vertu de l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales
 - 8.3 Maintien pour 2013 de la politique d'accès à la propriété
 - 8.4 Résolution afin d'abroger la résolution 2010 12 266 « Résiliation de la convention avec l'Aménagement forestier et agricole des Sommets » Plan
- 9. Voirie**
 - 9.1 Rapport des travaux fait par l'inspecteur municipal du 30 décembre 2012 au 26 janvier 2013
 - 9.2 Appel d'offres sur invitation 2013 pour l'abat-poussière 35%
 - 9.3 Appel d'offres sur invitation 2013 pour les travaux de niveleuse
 - 9.4 Appel d'offres sur invitation 2013 – rechargement de gravier et transport entretien été
 - 9.5 Entente – location garage municipal
- 10. Environnement et hygiène du milieu**
 - 10.1 Acceptation du plan d'action Sainte-Edwidge visant la réduction des émissions de GES 2012-2017
 - 10.2 SOGHU – Renouvellement des points de dépôts pour les huiles usagées (garage municipal)
- 11. Sécurité**
 - 11.1 Levée de fonds annuelle – Échec au crime: Repas "Saucisses et Bières" – 85\$/personne
 - 11.2 Achat d'un boitier pour le défibrillateur – coût : 210,68\$
- 12. Loisirs et Culture**
 - 12.1 Défi Santé des élus du 4 au 23 mars 2013
 - 12.2 Inode Estrie - Alliance

M. Émile Lemire et Dominic Scalabrini s'informent de la procédure concernant les bacs agricoles.

M. Jacques Guertin dépose une lettre aux membres du conseil qui demande l'accès à l'information concernant un avis juridique.

M. Jean-François Gal s'informe de l'augmentation du rôle ainsi que des taxes de 2013.

6. Rapports

6.1 Rapport du maire

M. Marion mentionne que l'inspecteur en bâtiment a remis sa démission à la MRC du Granit. De plus, il souligne le lancement de notre politique familiale le 26 janvier dernier.

6.2 Rapport des comités

Monsieur Martial Tétreault a assisté au lac à l'épaule de la Table de Concertation Culturelle de la MRC de Coaticook le 26 janvier.

M. Réjean Thérout s'est rendu à la rencontre de la CPTAQ le 30 janvier. Le principe qui se dégage est de poursuivre les démarches initialement amorcées.

6.3 Rapport du directeur général

Aucun rapport à transmettre aux membres du conseil

7. Administration

7.1 2013 02 018 Renouvellement contrat de travail – inspecteur municipal

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Réjean Thérout ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Sainte-Edwidge adopte la convention de travail de monsieur André Paquin, inspecteur municipal, le tout suivant les conditions acceptées et reconnues par le comité des ressources humaines;

QUE la convention de travail est pour une période d'un (1) an, débutant le 1^{er} janvier 2013 et se terminant le 31 décembre 2013 ;

Qu'à partir du début de février 2013 jusqu'à la fin de son contrat, la semaine de travail sera de 32 heures ;

D'autoriser monsieur le Maire, Bernard Marion et monsieur Réjean Fauteux, directeur général- secrétaire-trésorier à signer ladite convention.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

7.2 2013 02 019 Ouverture et affichage du poste de secrétaire

Monsieur le conseiller Martial Tétreault choisit de ne pas prendre part à cette prise de décision vu l'apparence d'un conflit d'intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et au vote.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;

ET RESOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'ouvrir le poste de secrétaire ;

De faire paraître l'offre d'emploi dans Le Progrès de Coaticook, sur le site internet d'Emploi-Québec et sur le site de la municipalité ;

Que le comité des ressources humaines s'adjoindra madame Nancy Bilodeau, greffière de la MRC de Coaticook ;

Que les procédures seront faites pour être entérinée à la session du mois d'avril 2013.

VOTE : POUR : 3 CONTRE : 1 ADOPTÉE

Le conseiller Jean-Pierre Bessette vote contre.



8. Urbanisme

8.1 2013 02 020 Recommandations du CCU à titre de président et de vice-président du comité

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martial Tétreault ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;

ET RESOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'entériner les recommandations du CCU, lors de la rencontre du comité en date du 28 janvier 2013, en nommant monsieur Réjean Théroux à titre de président et monsieur Michel Marion à titre de vice-président.

VOTE :

POUR : 5

CONTRE : 0

ADOPTÉE

8.2 2013 02 021 Nomination de la personne désignée en vertu de l'article 35 de La Loi sur les compétences municipales

Considérant que la Loi sur les compétences municipales (L.Q. chapitre 6) [ci-après citées L.C.M.] est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006 ;

Considérant que cette loi abroge toutes les dispositions qui apparaissaient au Code municipal relativement aux fonctions d'inspecteur en bâtiment et environnement ;

Considérant qu'une nouvelle demande a été déposée le 30 octobre 2012 afin de régler le fossé de drainage au 519 et 527 chemin de la Rivière ;

Considérant que la municipalité doit désigner une personne pour tenter de régler les mécontentements visés à l'article 36 L.C.M. et prévoir, conformément à l'article 35 L.C.M., la rémunération et les frais admissibles payables par les propriétaires concernés selon les modalités prévues à l'article 41 L.C.M. ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Réjean Théroux ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

Que ce conseil retient les services de monsieur Jean-Guy Breton, inspecteur en bâtiment et en environnement pour tenter de régler les mécontentements provenant d'un des propriétaires visés à l'article 36 L.C.M.

Que la rémunération pour toute intervention de cette personne dans l'exercice de cette juridiction est payable par les propriétaires concernés selon les modalités prévues à l'article 41 L.C.M. et est fixée à un tarif horaire de 35.00 \$. Ce tarif s'applique pour l'ensemble du temps consacré à cette intervention, comprenant, en plus de la visite des lieux et la rencontre des parties, le temps de préparation de tous les documents requis et le temps de recherche consacrée à l'exécution du dossier.

En plus de cette rémunération, tous les frais admissibles lors d'une intervention de cette personne sont facturés, ces frais se détaillant comme suit :

1. Une allocation de déplacement au coût de 0,50\$ du kilomètre.
2. Tous les coûts réels des honoraires professionnels (ingénieur, arpenteur-géomètre ou avocat) nécessaires à l'exercice de cette intervention, lorsque ces services professionnels sont requis selon la nature du dossier.

Une facture détaillée est transmise aux personnes tenues au paiement de ces coûts, incluant toutes les pièces justificatives liées à cette intervention.



9. Voirie municipale

9.1 Rapport des travaux fait par l'inspecteur municipal du 30 décembre 2012 au 26 janvier 2013

Le directeur général dépose au conseil le rapport des travaux exécutés par l'inspecteur municipal pour les périodes du 30 décembre 2012 au 26 janvier 2013. Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport et s'en déclarent satisfaits.

9.2 2013 02 024 Appel d'offres sur invitation 2013 pour l'abat-poussière 35%

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'appel d'offres pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière pour l'entretien des chemins de gravier de la municipalité pour l'année 2013 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la municipalité procède à un appel d'offres sur invitation pour au moins deux (2) fournisseurs pour l'achat d'abat-poussière liquide (calcium 35 %);

QUE la quantité requise est de 112 500 litres selon la recommandation du fournisseur du produit;

QUE les soumissions soient reçues au bureau du directeur général de la municipalité dans une enveloppe cachetée au plus tard le 28 mars 2013 à 11 h 00 avec la mention « SOUMISSION ABAT-POUSSIÈRE ».

QUE les soumissions soient ouvertes le même jour en public au lieu ordinaire des séances du conseil municipal à 11 h 00.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

9.3 2013 02 025 Appel d'offres sur invitation 2013 pour les travaux de niveleuse

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité procède à un appel d'offres sur invitation par au moins deux (2) fournisseurs pour les travaux de niveleuse ;

QUE monsieur Réjean Fauteux, directeur général – secrétaire-trésorier soit autorisé à demander aux entrepreneurs de la région ;

QUE les soumissions soient reçues au bureau du directeur général de la municipalité dans une enveloppe cachetée au plus tard le 28 février 2013 à 11 h 00 avec la mention « SOUMISSION GRATTAGE PAR NIVELEUSE ET MISE EN FORME ».

Les soumissions seront ouvertes le même jour en public au lieu ordinaire des séances du conseil municipal à 11 h 00.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

9.4 2013 02 026 Appel d'offres sur invitation 2013 – rechargement de gravier

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Martial Tétreault

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton procède à un appel d'offres sur invitation (au moins deux (2) fournisseurs) pour l'achat de matériaux granulaires de différentes grosseurs pour son entretien durant la période estivale ;

QUE monsieur Réjean Fauteux, directeur général – secrétaire-trésorier soit autorisé à demander aux entrepreneurs de la région ;



10. Environnement et hygiène du milieu

10.1 2013 02 029 Acceptation du plan d'action Sainte-Edwidge visant la réduction des émissions de GES 2012-2017

ATTENDU que dans le cadre du programme Climat municipalités, la M.R.C. a instauré un plan d'action 2012-2017, et plus spécifiquement pour notre municipalité ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martial Tétreault ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Réjean Thérout ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le plan d'action 2012 – 2017 visant la réduction des émissions de GES de notre municipalité.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

10.2 2013 02 030 SOGHU – Renouvellement des points de dépôts pour les huiles usagées (garage municipal)

ATTENDU que le garage municipal est l'endroit ciblé par la municipalité comme point de récupération pour les huiles usagées ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que monsieur Réjean Fauteux, directeur général/secrétaire-trésorier soit autorisé à signer le formulaire de renouvellement pour confirmer l'endroit d'entreposage auprès de SOGHU (Société de gestion des huiles usagées) et ce, sans frais pour les utilisateurs.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

11. Sécurité

11.1 2013 02 031 Levée de fonds annuelle – Échec au crime : Repas "Saucisses et Bières" – 85\$/ personne

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Réjean Thérout ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De ne pas contribuer à cette levée de fonds, suite à la demande du comité "Échec au crime".

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

11.2 2013 02 032 Achat d'un boîtier pour le défibrillateur – coût : 210,68\$

ATTENDU qu'une demande de soumission pour le boîtier a été faite chez le fournisseur Lumen par la Régie Intermunicipale de protection Incendie ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martial Tétreault ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :



VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

14. Trésorerie

14.1 2013 02 036 Adoption des comptes à payer au 4 février 2013

14.2 Conciliation bancaire au 31 décembre 2012

14.3 Liste des comptes à recevoir au 31 janvier 2013

14.4 Délégation au 31 janvier 2013

14.5 Liste des déboursés au 31 janvier 2013

14.6 Rapport des loyers à recevoir au 31 janvier 2013

PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Réjean Thérout ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE soit approuvée la liste des comptes à payer au 31 janvier 2013 pour un total de 23 624.50 \$, la liste des déboursés pour le mois de janvier de 111 237,35\$ ainsi que la liste des prélèvements de 15 423,32\$;

QUE la liste des délégations du directeur général et secrétaire-trésorier au 31 janvier 2013 a été pour des travaux de niveleuse, au montant de 2 874,38\$;

Que la présentation de la conciliation bancaire au 31 décembre 2012 soit acceptée telle que déposée ;

Que le montant des comptes à recevoir est de 580 633,66\$ au 31 janvier 2013 ;

Que le volet trésorerie soit accepté tel que déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au budget, pour faire le paiement des comptes au montant de 126 660.67 \$ au 31 janvier 2013.

14.6 Rapport des loyers à recevoir

Le loyer du restaurant est payé pour le mois de janvier et février. Le loyer du locataire d'une partie du garage municipal est payé pour février 2013.

15. Divers

**15.1 Chambre de Commerce – Souper du Maire 2013 –
52\$/personne**

Les membres du conseil n'acceptent pas l'invitation de la Chambre de Commerce.

**15.2 2013 02 037 Expo Vallée de la Coaticook – Commandites et invitation à
la soirée Vins et Fromages 2013**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Réjean Thérout ;

APPUYE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;

;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De réserver une table au montant de quatre cents dollars (400\$)



VOTE :

POUR : 5

CONTRE : 0

ADOPTÉE

15.3 2013 02 038 COGESAF – Invitation au 10^e anniversaire – 22 mars

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martial Tétrault ;

APPUYE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De mandater monsieur Réjean Théroux à titre de représentant municipal à cette organisation du 10^e anniversaire. L'inscription est au coût de 125\$ par personne.

VOTE :

POUR : 5

CONTRE : 0

ADOPTÉE

15.4 Gouvernance Coaticook – formation 5 février

Les membres du conseil n'ont pas de disponibilité pour assister à cette formation.

16. Varia et période de questions

Mme Lise Désorcy Côté demande des informations concernant l'Aménagement Forestier et agricole des Sommets.

M. Jacques Guertin demande des mises au point concernant l'article 40 de la CPTAQ ainsi que de l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales pour le fossé de drainage.

17. 2013 02 039 Levée de l'assemblée

PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Réjean Théroux ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la séance ordinaire du 4 février 2013 soit levée, il est 22 h 28.

VOTE :

POUR : 5

CONTRE : 0

ADOPTÉE

Bernard Marion, maire

Je, Bernard Marion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réjean Fauteux

Directeur général et secrétaire-trésorier